

HÉBERGEMENTS

AU CHÂTEAU DES VIGIERS

150€* en chambre double

135€* en chambre individuelle

En supérieure Relais ou
Standard dépendances

* Prix par chambre, par nuit
avec petit déjeuner
Selon disponibilités



Château des Vigiers
Le Vigier
24240 MONESTIER

05.53.61.50.33
golf@vigiers.com
www.vigiers.com



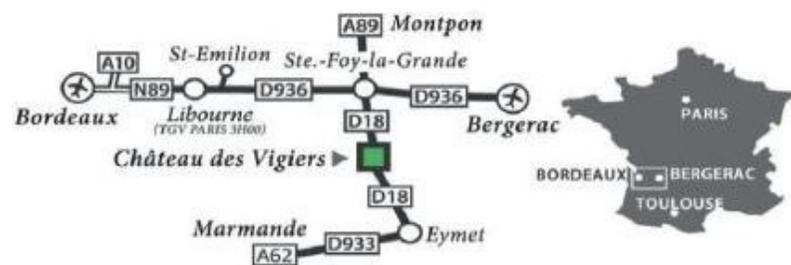
CHAMBRES D'HÔTES A PROXIMITÉ

Chambres d'hôtes aux Champés
Lieu dit Le Bourg
24240 Saussignac
06.48.39.65.73

-
Domaine de Grande Font
33220 Saint-Avit-Saint-Nazaire
05.57.41.34.04

-
La Queyssie
24240 Saussignac
05.53.27.39.37

-
Chez Moutier
24240 Thenac
05.53.58.47.39



CHATEAU DES VIGIERS

TROPHÉE SÉNIORS DU GOLF DES VIGIERS 2019

15 & 16 MAI 2019



Inscriptions & renseignements au
golf des Vigiers
05.53.61.50.33
golf@vigiers.com | www.vigiers.com

RÈGLEMENT

FORMULE

36 trous en stroke-play | 18 trous par jour
Classement des deux tours
Partie d'entraînement le 14/05.

INDEX

Date de prise en compte des index : 14/05/19.

SERIES

1ère série hommes index < 15.4
1ère série dames index < 18.4

INSCRIPTIONS

Par écrit à l'adresse suivante :
Golf des Vigiers
Les Vigiers
24240 MONESTIER
Avant le 30 avril 2019 minuit, à l'aide du bulletin ci-joint.
Certificat médical à jour, enregistré à la FFGolf avant cette date.

LIMITATION DU CHAMP DES JOUEURS

Le champ des joueurs et joueuses admis est limité à 144.

DROIT DE JEU FÉDÉRAL ANNUEL DE

35€

Vous devrez être à jour de votre droit de jeu fédéral annuel de 35€.

Possibilité d'effectuer un paiement en ligne depuis l'espace licencié ou auprès du club.

TIRAGES

1er jour : ordre des index
2ème jour : ordre inverse des résultats du 1er jour
Tout forfait devra être notifié avant le 1er mai à minuit.

Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

PRIX

2 premiers brut série hommes
2 premières brut série dames

DÉPARTAGE

En cas d'égalité le départage se fera en play-off mort subite.

REMISE DES PRIX

Jeudi 16 mai après saisi des scores.
En cas d'absence injustifiée et non validée par le comité, le prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Index : _____

N° de licence : _____

Club : _____

Téléphone : _____

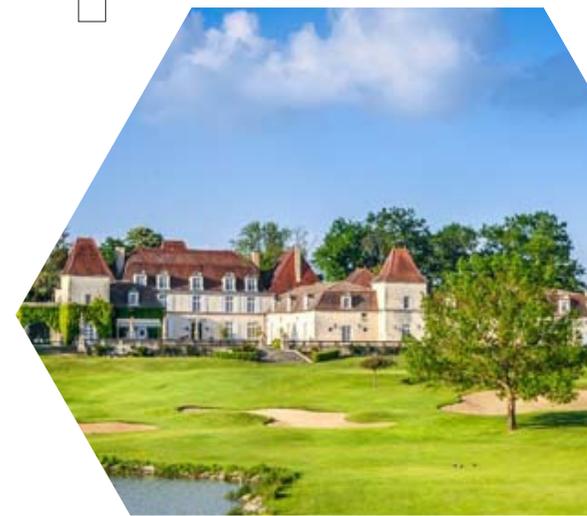
E-mail : _____

DROITS D'INSCRIPTION :

Extérieurs : 75€

Abonnés : 20€

Règlement par chèque à l'ordre du Château des Vigiers



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du Statut d'Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, qui doivent s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 € et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf enregistré par la ffgolf avant le début de l'épreuve ou si le joueur a fourni un certificat en 2017 ou 2018 attestant avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié., faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Les joueuses et les joueurs doivent avoir 50 ans la veille du 1er jour de l'épreuve, c'est-à-dire le 14 mai 1969 ou avant. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous sur le parcours Vallée-Lac / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le 14/05 à partir de 11h00 sur réservation des départs au golf. Une seule série par sexe :

· 1 Série Messieurs : (cat. 9 en 2018) comprenant 111 joueurs au maximum, index inférieur ou égal 15.4.

· 1 Série Dames : (NC en 2018) comprenant 33 joueuses au maximum, index inférieur ou égal 18.4.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

Seront réservées, 5 places dans le champ des Dames et 15 places chez les Messieurs pour des joueurs non-classés au Mérite Seniors.

L'index pris en compte sera celui du joueur dans Extranet au 14/05/2019.

Classement : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

L'index pris en compte sera celui du joueur dans Extranet au 14/05/2019.

Classement : Le classement du Trophée Seniors est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés devront partir en play off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'Épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Tirage des départs : Premier jour : ordre croissant des index. Second jour : ordre inverse des résultats du 1er tour. Pour chacun des sexes, les séries partent des mêmes marques de départs, repères 3 (jaune) et 5 (rouge). Les horaires seront diffusés dès le 14 mai à 15h.

La limitation du champ de joueur se fera en abaissant l'index maximum autorisé. Le nombre de participants, toutes séries confondues, sera limité à 144 dont 14 wild-cards

(voir cahier des charges).

III - ENGAGEMENTS

Ouverture des inscriptions le 11/04/2019 et clôture le 30/04/2019 à minuit, par écrit au Golf des Vigiers (24240-Monestier), établies sur le formulaire d'inscription comportant les noms, prénoms et n° de licence, accompagnée du droit d'engagement libellé au nom de la S.A. Golf des Vigiers.

Une liste des joueurs retenus sera publiée le 05/05/2019 au plus tard

Droit d'engagement (comprenant la journée d'entraînement) :

- Non membres du golf : 75 €
- Membres ou Abonnés du golf : 20 €

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 01/05 avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut des séries Messieurs et Dames seront récompensés et recevront un trophée au cours du cocktail le soir du 2ème tour.

V - COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.